

N° 1190

**Objet : Aliénation du
véhicule pour sortie
d'inventaire:
RENAULT Master
462 VD 86**

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de Châtelleraut,

VU l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales relatif aux délégations du conseil municipal au maire,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31 décembre 1996 relative à l'inventaire des actifs,

VU la délibération n°1 du Conseil Municipal du 18 juin 2020 portant délégation de certaines attributions au maire,

VU l'arrêté 2020/87 du 15 juin 2020 du registre des arrêtés du personnel, portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Stéphane RAYNAUD,

CONSIDÉRANT l'état d'un véhicule qui doit sortir de l'inventaire de la commune,

ARRETE

ARTICLE 1 – Le présent arrêté a pour objet d'autoriser la sortie d'inventaire pour l'aliénation du véhicule suivant :

Véhicule	Immatriculation	Date de mise en service	N°Inventaire
RENAULT Master	462 VD 86	30 janvier 2004	SE3600VI040100

ARTICLE 2 – Ce véhicule doit être vendu, soit en l'état, le coût de remise en état restant à la charge de l'acquéreur, soit à la ferraille.

ARTICLE 3 – La recette correspondante sera imputée sur la ligne budgétaire 810.7/775/3631 pour le bien figurant à l'inventaire,

ARTICLE 4 – Le présent arrêté est susceptible d'un recours gracieux devant monsieur le maire dans un délai de deux mois à partir de son affichage.
Un recours contentieux peut être posé contre le présent arrêté devant le tribunal administratif de Poitiers, dans un délai de deux mois suivant son affichage, le recours devant monsieur le maire suspendant ce délai.

ARTICLE 5 - Monsieur le directeur des services de Châtellerault est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 16/10/2020
Reçu en préfecture le 16/10/2020
Affiché le
ID : 086-218600666-20201016-A_2020_014-DE

CHATELLERAULT, le

**Pour le Maire,
Le Conseiller municipal
délégué au service logistique**

Stéphane RAYNAUD